

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 070

L'An deux Mille Huit, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RENOVATION DES VOÛTES DU PORT DE PLAISANCE
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 06 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé les marchés relatifs aux travaux de rénovation des Voûtes du Port de Plaisance.

Or en cours de travaux, il s'est avéré souhaitable de rajouter, modifier ou de parfaire certaines prestations non prévues initialement et notamment,

- La consolidation ponctuelle du mur existant du Quai,
- L'aménagement d'une placette avec agrandissement de l'escalier d'accès et modification de l'éclairage public, conséquents au déplacement du manège,
- La modification et l'adjonction de réseaux divers d'alimentation et d'évacuation,
- La reconstruction du magasin « TRIMARAN » de Monsieur DUPUY (initialement prévu sur le deck) en alignement avec les autres magasins ainsi que la création d'une terrasse-belvédère avec escalier,
- La modification et le rajout de pergolas et de bâches signalétiques des commerces,
- L'installation d'un escalier métallique provisoire pour la desserte des commerces pendant les travaux,
- Le prolongement du baladoir couvert au moyen de bâches horizontales entre les magasins JADAYA et DUPUY,
- L'application d'un bouche-pore sur le dallage béton de la voirie et des terrasses,
- La modification de la signalétique commerciale des commerces,
- Le nettoyage du parement en pierre du viaduc,
- L'exécution de travaux divers destinés à améliorer l'esthétique et le confort des aménagements...

Afin de formaliser la modification de ces prestations, il est nécessaire de conclure des avenants et de modifier les marchés de base comme suit :

- Lot n° 1 : « Voirie, réseaux et divers » – Entreprise EUROVIA

• Montant de l'avenant	48 356,12 €HT
• Montant du marché initial	739 976,05 €HT
• Nouveau montant du marché	788 332,17 €HT
• Pourcentage par rapport au marché initial	+ 6,53 %

- Lot n° 2 : « Ouvrage de génie civil, promenade deck et pergolas » - Entreprise PITEL

• Montant de l'avenant	83 686,48 €HT
• Montant du marché initial	2 850 000,63 €HT
• Nouveau montant du marché	2 933 687,11 €HT
• Pourcentage par rapport au marché initial	+ 2,94 %

- Lot n° 3 : « Démolitions, construction de boutique » - Entreprise PITEL

Montant de l'avenant	76 938,57 €HT
Montant du marché initial	319 483,57 €HT
Nouveau montant du marché	396 422,14 €HT
Pourcentage par rapport au marché initial.....	+ 24,08 %

- Lot n° 4 : « Eclairage public, électricité, sonorisation » - Entreprise BONMORT RESEAUX- Agence CEE

Montant de l'avenant	17 207,00 €HT
Montant du marché initial	351 942,50 €HT
Nouveau montant du marché	369 149,50 €HT
Pourcentage par rapport au marché initial	+ 4,89 %

De plus, les avenants prévoient une prolongation du délai d'exécution de 3 mois de façon à permettre l'aménagement de la promenade en deck sur le quai Monastir après la saison estivale.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'approuver les avenants n° 1 aux lots n° 1, 2, 3 et 4 des marchés de travaux relatifs à la rénovation des Voûtes du Port et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les projets d'avenants n° 1 concernant des travaux modificatifs à réaliser dans le cadre de la rénovation des Voûtes du Port de Plaisance,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en du 18 juin 2008,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 17 juin 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les projets d'avenant n° 1 aux marchés conclus avec les entreprises :

- EUROVIA pour le lot n° 1 « voirie, réseaux et divers »
pour un montant de 57 833,92 €TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 885 011,36 €TTC
à **942 845,28 €TTC**

- PITEL pour le lot n° 2 : « ouvrage de génie civil, promenade deck et pergolas »
pour un montant de 100 089,03 €TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 3 408 600,75 €TTC
à **3 508 689,78 €TTC**

- PITEL pour le lot n° 3 « démolitions, construction de boutique »
pour un montant de 92 018,53 €TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 382 102,35 €TTC
à **474 120,88 €TTC**

- BONMORT RESEAUX Agence CEE pour le lot n° 4 : « éclairage public, électricité, sonorisation »
pour un montant de 20 579,57 €TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 420 923,23 €TTC
à **441 502,80 €TTC**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les avenants n° 1 avec les entreprises titulaires,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT